

# **14ème édition du Festival International du Court Métrage d'Animation de Roanne**

**Ciné Court Animé : 20 – 26 mars 2023**

## **Règlement du festival**

### **1. Organisation et objectifs**

Festival « Ciné Court Animé » - 14ème édition du Festival International du Court-Métrage d'Animation de Roanne, organisé par la Ville de Roanne, aura lieu du lundi 20 mars au dimanche 26 mars 2023.

L'objectif principal de cet événement est de promouvoir le cinéma d'animation national et international en format court et de permettre à tous les réalisateurs et producteurs de courts-métrages de participer. Le festival se définit comme un espace de découverte ouvert à tout public intéressé.

### **2. Conditions d'inscription**

L'inscription au festival est gratuite et doit être effectuée avant le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Le règlement ainsi que les fiches d'inscription sont disponibles sur la page Web [www.cinecourtanime.com](http://www.cinecourtanime.com)

Le festival ouvre ses compétitions internationale et nationale à tous les courts-métrages d'animation de moins de trente minutes produits après le 1er Janvier 2021, quelle que soit leur technique d'animation.

En ce qui concerne la compétition expérimentale, ne sont acceptées que les œuvres dont la durée est inférieure à vingt minutes et réalisées après le 1er janvier 2021.

Les vidéos clips devront être inscrits au sein de la compétition expérimentale et le prix du vidéo-clip sera décerné par un jury « musique et cinéma ».

Sont acceptés tous les formats de réalisation et les projections s'effectueront à partir d'un fichier numérique (mp4, .mov...).

Une sélection de films « très courts », publicités et autres épisodes TV, sera effectuée par le comité de sélection et un prix sera décerné durant le festival.

Une œuvre ne pourra être inscrite qu'au sein d'une seule compétition.

Chaque participant dont le court-métrage sera sélectionné, devra faire parvenir via e-mail, deux images de l'œuvre et une liste de dialogue en anglais (hors France).

Tous les films reçus après cette date ne seront pas pris en compte pour la sélection.

Les distributeurs, producteurs ou réalisateurs garantissent posséder les droits de diffusion des courts-métrages inscrits ainsi que l'accord pour la projection publique de l'œuvre lors du Festival.

### **3. Sélections, compétitions et prix**

Le comité de sélection ainsi que le jury (à l'exclusion du jury « jeunes ») seront formés de professionnels du milieu cinématographique et artistique. Le principal critère de sélection se basera sur la qualité artistique et l'originalité des œuvres proposées.

Les courts-métrages devront s'inscrire au sein d'une des trois compétitions que propose le festival, donnant droit à divers prix :

- Compétition internationale

Grand prix du jury : 1 200 euros

Prix du public : 1 000 euros

Mention(s) spéciale(s) du jury : pas de rétribution financière

- Compétition nationale

1er prix du public : 1 200 euros

2nd prix du public : 800 euros

- Compétition expérimentale

Grand prix expérimental du jury : 1 000 euros

- Prix du meilleur vidéo clip du jury « jeunes » : 400 euros

- Prix du film « jeune public » (6-11 ans) : 400 euros

- Prix « Show des très courts » : 300 euros

Les prix seront réglés par virement bancaire et les responsables des films devront fournir une photocopie d'un RIB bancaire (Swift code + IBAN si existant pour les paiements à l'étranger, nom de la banque et adresse).

Les résultats des sélections seront publiés à partir du 15 février 2023 sur le site web du festival : [www.cinecourtanime.com](http://www.cinecourtanime.com) et communiqués par un courrier officiel, adressé directement à la personne ayant inscrit l'œuvre.

Les films inscrits en compétition pourront aussi être pris en compte pour la sélection dans des programmes « hors compétition ».

### **4. Promotion du Festival et archivage**

Le Festival se réserve le droit d'utiliser trente secondes des films sélectionnés dans le but de promouvoir l'image de celui-ci auprès du public.

Dans le cas de non-acceptation de ce point, il devra être mentionné au sein de la fiche d'inscription, le refus du point 4 du règlement et l'œuvre ne sera pas utilisée pour promouvoir le festival.

## **5. Acceptation du règlement**

L'inscription des courts métrages au Festival suppose l'entière acceptation des conditions mentionnées dans le présent règlement que la Ville de Roanne s'engage à respecter de manière très stricte.

## **6- Réserve**

La Ville de Roanne se réserve le droit d'annuler le Festival à tout moment.